

Le SNPP s'engage avec AvenirSpé-LeBloc pour les élections aux URPS

Relancer l'action syndicale en psychiatrie libérale

L'heure est grave pour la psychiatrie libérale, et les élections aux URPS sont l'occasion d'une réponse forte.

- Est-il normal que les **psychiatres libéraux aient systématiquement les revenus les plus bas parmi les médecins libéraux** ? (si si, par exemple dans ces chiffres : <http://www.carmf.fr/page.php?page=chiffrescles/stats/2020/bnc2018.htm>)
- Est il normal que **les médecins français soient moins rémunérés que les autres des pays de l'OCDE** ? https://www.huffingtonpost.fr/entry/segur-de-la-sante-les-medecins-et-infirmiers-francais-gagnent-moins-que-leurs-voisins-europeens_fr_5ecb884dc5b6ddce25d94837
- A Paris, et dans les grandes métropoles, **l'accès au secteur 2** est devenu une condition *sine qua non* pour l'installation... mais les médecins en secteur 2 sont montrés du doigt pour leurs dépassements d'honoraires... que les mutuelles s'organisent pour ne plus rembourser (via les contrats dit « responsables » !)
- **L'installation en libéral est administrativement trop complexe**. L'accessibilité des locaux aux personnes handicapées, la responsabilité des données de santé avec la RGPD... les sujets ne manquent pas qui nécessitent un syndicat fort d'une bonne représentativité. Nous exigeons un soutien massif de la CPAM pour aider à l'installation, et non un climat de défiance permanent !
- Le risque de **piratage des données informatiques** pourtant de plus en plus exigées par la CPAM : quelle responsabilité pour les médecins libéraux ? quels moyens pour s'en protéger ? quelle aide des ARS, de la CPAM ? pour l'instant rien !
- Le **parcours de soins : L'accès direct spécifique** en psychiatrie doit être remis en place. Le parcours de soin est un pur artifice administratif que les consultations hospitalières n'appliquent d'ailleurs quasiment jamais, se contentant d'exiger que le patient ait un médecin traitant pour le prévenir après coup. Pourquoi maintenir ce système absurde ? **Les médecins généralistes en ont bénéficié, les spécialistes le subissent**. C'est le lourd tribut que les spécialistes payent pour avoir trop longtemps soutenu les généralistes. Il est temps de mettre en avant les difficultés des spécialistes, réunis dans la nouvelle centrale syndicale :

AvenirSpé/LeBloc ! Les élections aux URPS en sont l'occasion

Pour ce qui concerne plus particulièrement la psychiatrie libérale :

- Quelles transformations du métier de psychiatre libéral nous attendent avec la **mise en place prochaine des remboursements des psychothérapies de psychologues en ville**, pour des séances en nombre limité, à 22 € environ... Quelles garanties déontologiques proposera cette profession sans Conseil de l'Ordre ?

- La **pédopsychiatrie libérale souffre d'une tarification désincitative dramatique**, puisque les consultations sont plus longues, nécessitent plus de coordination, sans complément d'honoraires. On s'étonnait de voir leur nombre diminuer, on les voit maintenant disparaître, et l'Assurance Maladie refuse toujours toute revalorisation !
- Il en est de même pour la **psychiatrie du sujet âgé**, surspécialité récemment reconnue qui nécessite des cotations cliniques spécifiques incitatives pour ne pas être réduite à des grilles et des échelles, et laisser toute la place (et le temps !) pour le travail clinique rendu difficile par la dépendance.

Car le propre de l'exercice libéral, c'est la **continuité du soin dans le temps, et la liberté de nos pratiques**.

L'acte de psychiatrie est **typiquement un acte clinique**, toujours complexe, largement intellectuel, et multidimensionnel, qui va du recueil de l'histoire du patient, la manière de l'exprimer, parfois des informations de proches avec un maniement délicat et rigoureux du secret médical avec l'entourage, le monde social, la médecine du travail en particulier. Le diagnostic est à la fois une notion précise et évolutive en psychiatrie, les traitements médicamenteux et non médicamenteux sont à la fois adaptés sur mesure et non spécifiques en fonction du seul diagnostic avec des réadaptations constantes, un suivi rapproché souvent nécessaire avec des risques liés à la pathologie, au traitement, et aux interactions sociales.

Relançons la lutte pour **l'indépendance professionnelle et la continuité des soins** :

- Vis-à-vis des [« plateformes d'orientation » imposées par les ARS aux CMPP](#).
- Vis-à-vis des plateformes commerciales de prise de rendez-vous en ligne qui cherchent à obtenir une position de monopole... qui nous sera bien sûr de plus en plus lourdement facturée !
- Vis-à-vis des plateformes de téléconsultations (souvent les mêmes que pour les prises de rendez-vous !) qui vendent leur produit sans respect des obligations déontologiques (voir [avis du Conseil de l'Ordre](#)).
- Vis-à-vis des grands investisseurs financiers : mutuelles, groupes de cliniques privés ! ... dont les bénéficiaires sont largement supérieurs à ceux des médecins qui font le soin.
- Vis-à-vis des ARS, en veillant aux limites de la promotion d'une intervention « populationnelle » via les CPTS qui **ne doit pas se faire aux dépens des patientèles** contrairement aux démarches en cours où [« les CPTS constituent un levier particulièrement prometteur pour la politique d'accès aux soins. Elles incarnent une démarche que l'on peut qualifier de « populationnelle » au sens où l'enjeu est dorénavant pour les professionnels de s'impliquer dans la prise en charge de la population d'un territoire et non plus de patientèles attitrées. »](#).
- *L'accès aux soins doit être facilité, mais les psychiatres doivent continuer à faire le soin, et pas se réduire à une position d'experts. Accéder aux soins oui, mais pas sans continuité du soin en aval.*

Le SNPP s'est engagé auprès d'AvenirSpé/LeBloc, nouveau syndicat créé pour défendre les intérêts des médecins spécialistes...

C'est maintenant à vous de décider la politique que vous soutiendrez pour les années à venir, grâce aux élections aux URPS **du 31 mars au 7 Avril**.

Faisons d'AvenirSpé/LeBloc un acteur majeur. Sa représentativité se décide dans les urnes (du vote en ligne). A vous de nous soutenir.

Les URPS : des élections ont lieu du 31 mars au 7 Avril.

Pourquoi est-ce important de voter Avenir Spé/ Le Bloc ?

Un enjeu national pour les spécialistes : c'est l'élection qui détermine la représentation syndicale pour les 5 prochaines années. Qui détermine donc quel syndicat sera en mesure de négocier avec l'administration sur

- ▶ LA TARIFICATION : un retard considérable des tarifs des actes médicaux (OCDE)
- ▶ RÉFORME DE LA NOMENCLATURE CCAM : participation active et incontournable de notre représentation
- ▶ ACCÈS AU SECTEUR 2 : réforme du 3eme cycle et ses conséquences, rôle des complémentaires santé dans le remboursement /Base de remboursement.
- ▶ ÉVOLUTION de l'OPTAM pour que les taux de dépassements d'honoraires autorisés ne diminuent pas avec le temps, mais au contraire puissent augmenter.

Un enjeu régional :

▶ Les URPS sont les interlocuteurs des médecins libéraux avec l'ARS. Parmi les missions des URPS citons l'organisation de l'exercice (permanence/continuité des soins, nouveaux modes d'exercice), prévention, veille sanitaire, gestion des crises sanitaires, mise en œuvre de contrat pluriannuels d'objectifs et de moyens, le DPC, les systèmes d'information et de communication, l'éducation thérapeutique, etc...

- ▶ donner envie aux jeunes de s'installer en libéral, puis de les accompagner dans leur choix
- ▶ les élections déterminent qui vous représentera aux commissions paritaires locales et régionales... et donc vous défendra si vous êtes mis en cause dans votre exercice professionnel.

En pratique : Le vote sera pour la première fois exclusivement électronique. On pourra voter entre le 31 mars et le 7 avril. Pour voter vous aurez besoin d'un identifiant et d'un mot de passe. Le mot de passe vous sera communiqué par courrier postal par le ministère. Ne jeter aucune lettre sans l'avoir ouvert. Votre identifiant est le numéro inscrit sur votre carte de l'ordre XX/XXXXX. Il faut bien respecter la casse, en conservant le « / ».

Liste AVENIR SPE/LE BLOC : nouveau syndicat, nouvelle union syndicale, composée uniquement de spécialistes, qui incarne la nouveauté, l'Union pour la Défense d'une médecine véritablement libérale et indépendante et axé sur la défense exclusive des Spécialistes après des années d'oubli.